

Football



Basket



Handball



Volley



Rugby



Session 13
2021 / 2022

Livret d'information

C.R.E.P.S des Pays de la Loire

Sommaire



La réalité du métier

<i>Postures et lieux d'intervention.</i>	2
<i>Référentiel et domaines d'emploi.</i>	3



Une formation qualifiante

<i>Objectifs et contenus de formation</i>	4
<i>Calendrier de formation</i>	5



Un apprentissage par l'alternance

<i>La structure de stage</i>	6
<i>Tuteur ou Maître d'apprentissage.</i>	7
<i>Suivi de formation.</i>	8

<i>Contacts.</i>	8
------------------	---

Une Offre de formation au Service de l'Emploi



Postures et lieux d'intervention

Les trois axes de la formation

Animateur Sociosportif

Educateur sportif

Agent de développement

Utilise la pratique sportive

Comme levier de lien social
et d'expression de la personnalité

Comme vecteur de valeurs
éducatives et d'initiation à la pratique

Comme moyen de promotion du
sport dans un contexte territorial

Communication et Gestion

Participe au fonctionnement et sportif de la structure

Contribue au développement du projet associatif

Valorise la communication interne et externe

Sensibilise ses publics aux problématiques sociétales

Encadrement et Animation

Enseigne les pratiques des sports collectifs

Accueille différents publics

Encadre des groupes

Conduit des actions éducatives

Sensibilise aux règles de vie et de jeux

Gère et assure les paramètres de sécurité

Conduite de projet

Propose des prestations innovantes

S'inspire des politiques sportives pour soutenir le sport à l'échelle du territoire

Développe un réseau de partenaire

Adapte une démarche méthodologique pour mettre en place une action d'animation sportive

Perspectives d'emploi

Secteur de l'animation

Secteur associatif
Secteur scolaire ou périscolaire
Centres médicosociaux
Établissements spécialisés

Secteur sportif

Associations sportives
Fédérations sportives
Ligues
Clubs

Collectivités

Collectivités territoriales
Structures de vacances
Bases de loisirs
Offices municipaux des sports
Centres socioculturels

Compétences

- . Maîtrise les connaissances de base relatives à la pédagogie, à l'apprentissage, aux sciences humaines, à la législation, à la réglementation, liées aux activités sportives
- . Connaît les fondamentaux théoriques et la logique interne de ces activités (transversalité des sports collectifs...)
- . Met ses savoirs, savoir-faire et savoir être au service des autres
- . Exerce en autonomie son activité d'animation en utilisant les sports collectifs dans la limite du cadre réglementaire
- . Conduit et maîtrise des actions de découverte, de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition
- . Maîtrise les techniques sportives et d'animation
- . Articule ses interventions avec les institutions de l'environnement et maîtrise les partenariats

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Niveau et/ou domaine d'activité : IV (Nomenclature de 1969) 4 (Nomenclature Europe)

Convention collective : code du sport

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités « sports collectifs » (mentions : Basket-ball, Football, Handball, Hockey sur Gazon, Rugby à XV, Volley-ball), dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

- 1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs
- 2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation
- 3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

Capacités ou compétences attestées :

1- Relation avec des publics

Analyser les différents publics dans leur environnement
Faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.
Orienter les publics vers des solutions adaptées.

2- Méthodologie de projet

- Concevoir un projet d'animation « sports collectifs » ainsi que son évaluation
- Choisir des démarches adaptées aux différents publics.
- Définir les objectifs du projet d'animation sports collectifs.
- Organiser une action d'animation « sports collectifs » à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local
- Mettre en place des situations aménagées en fonction du niveau et des règles spécifiques de fonctionnement des sports collectifs.
- Contribuer aux respects de l'arbitrage dans les sports collectifs.
- Prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs.
- Conduire une action d'animation sportive dans les mentions indiquées plus haut.
- Conduire des cycles d'apprentissage dans le sport collectif définissant la mention.
- Identifier les étapes de progression du joueur en fonction de son âge et de sa maturation dans la mention concernée.
- Expliquer les règles de l'arbitrage.

3- Participation au fonctionnement de la structure

- Articuler les activités sports collectifs à la vie de la structure
- Intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
- Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.
- Participer à des réunions internes et externes.
- Produire des écrits professionnels.
- Contribuer au fonctionnement de la structure.

Objectifs de Formation

1. Acquérir des connaissances administratives et réglementaires relatives à l'encadrement et l'animation de la pratique sportive.
2. Comprendre l'organisation et le fonctionnement du secteur associatif et de l'environnement institutionnel.
3. Utiliser la pratique sportive comme outil d'intégration sociale et professionnelle
4. Acquérir des connaissances pédagogiques et techniques relatives à la pratique sportive des sports collectifs.
5. Former des agents de développement capables de promouvoir l'animation sportive territoriale auprès d'employeurs diversifiés.
6. Développer des compétences stratégiques pour atteindre des objectifs et mener à terme des projets.

Contenus de Formation

Journée de rentrée : Jeudi 26 août 2021 : Présentation de la formation et Modalités (6h)

Répartis sur 4 modules

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
UCs 1 / 2 / 3 / 4 / 7 / 10	UCs 2 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10	UCs 8 / 9 / 10	UC 2 / 10
Connaissances administratives et réglementaires	Connaissances pédagogiques et didactiques	Connaissances techniques, tactiques et réglementaires spécifiques	Connaissances spécifiques : Sport Santé, Inclusion sociale, Sport en entreprise
Connaître et comprendre le fonctionnement de la structure Maîtriser l'outil informatique Méthodologie de projet Gestion humaine en lien avec l'emploi Gestion administrative de la structure Rôle et missions de l'animateur sportif dans la structure Techniques de communication	Les fondamentaux et invariants des sports collectifs Construire, préparer et animer une séance Accueillir et animer différents publics selon leurs caractéristiques La réglementation sportive Connaissances scientifiques (physiologie, apprentissages moteurs...)	Conduire une action d'animation sportive dans chacune des spécialités Maîtriser les connaissances réglementaires, administratives et juridiques encadrant la pratique de l'activité mentionnée Apprentissages techniques dans les 6 disciplines Initiation aux différents principes de jeu	Agir dans le cadre des opérations Sport Santé Bien-Être Favoriser l'insertion sociale des personnes fragiles par la pratique sportive Proposer des séances accessibles aux personnes sur prescription médicale Développer la pratique sportive en Entreprise de prévention santé, de bien-être, de lien social
5 séquences de formation 175 h	5 séquences de formation 175 h	5 séquences de formation 175 h	9 jours de formation 62 h

Sport et pratiques inclusives

Accueillir et inclure des personnes en situation de handicap dans les clubs Concevoir un projet d'animation sportive incluant des personnes en insertion sociale Favoriser la pratique sportive dans le cadre des orientations du plan « Sport, Santé, Bien-Être »
--

Bilan de formation

Bilan / Parcours de formation Techniques de recherche d'emploi
1 séquence de formation / 35 h

Calendrier de Formation

Attention : Calendrier de formation donné à titre indicatif, susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités des formateurs

Cycles	Dates des périodes			Thème	Lieu
Inscriptions	Du 25 janvier au 19 mars 2021			Envoi et gestion des dossiers	C.R.E.P.S
Tests de sélection	Du 6 au 7 avril 2021			Epreuves de sélection + T.E.P	C.F.S.R
Tests de sélection	Entre le 19 et 23 avril 2021			Entretiens Parcours Sup.	C.F.S.R
Positionnement	Du 10 au 12 mai 2021			Entretiens de positionnement	C.F.S.R
Journée de rentrée	26/08/2021			Présentation de la formation - Modalités	C.R.E.P.S
Stage 1	28/08/2021	au	29/08/2021		
Séquence 1	30/08/2021	au	03/09/2021	Les bases de l'animation en Sports collectifs	C.F.S.R
Stage 2	04/09/2021	au	19/09/2021		
Séquence 2	20/09/2021	au	24/09/2021	Le cadre de pratique et institutionnel de l'association	C.F.S.R
Stage 3	25/09/2021	au	10/10/2020		
Séquence 3	11/10/2020	au	15/10/2021	Approche et caractéristiques des différents publics	C.F.S.R
Stage 4	16/10/2021	au	01/11/2021		
Séquence 4	02/11/2021	au	05/11/2021	Sport et Pratiques inclusives 1	C.F.S.R
Stage 5	06/11/2021	au	21/11/2021		
Séquence 5	22/11/2021	au	26/11/2021	La démarche de projet - Principe et enjeux	C.F.S.R
Stage 6	27/11/2021	au	12/12/2021		
Séquence 6	13/12/2021	au	17/12/2021	Les fondamentaux des sports collectifs	C.F.S.R
Stage 7	18/12/2021	au	02/01/2022		
Séquence 7	03/01/2022	au	07/01/2022	La conduite du projet d'action d'animation sportive	C.F.S.R
Stage 8	08/01/2022	au	30/01/2022		
Séquence 8	31/01/2022	au	04/02/2022	Les techniques d'animation de groupe	C.F.S.R
Stage 9	05/02/2022	au	27/02/2022		
Séquence 9	28/02/2022	au	04/03/2022	L'apprentissage des habiletés motrices / Sports Co.	C.F.S.R
Stage 10	05/03/2022	au	20/03/2022		
Séquence 10	21/03/2022	au	25/03/2022	Sport et Pratiques inclusives 2	C.F.S.R
Stage 11	26/03/2022	au	03/04/2022		
Séquence 11	04/04/2022	au	08/04/2022	Gestion humaine et règlementaire de l'activité professionnelle	C.F.S.R
Stage 12	09/04/2022	au	08/05/2022		
Séquence 12	09/05/2022	au	13/05/2022	La transversalité des apprentissages / Sports Co.	C.F.S.R
Stage 13	14/05/2022	au	03/07/2022		
Séquence 13	20/06/2022	au	24/06/2022	Rugby à XV	C.F.S.R
Stage 14	09/07/2022	au	28/08/2022		
Séquence 14	29/08/2022	au	02/09/2022	Football	C.F.S.R
Stage 15	03/09/2022	au	18/09/2022		
Séquence 15	19/09/2022	au	23/09/2022	Handball	C.F.S.R
Stage 16	24/09/2022	au	09/10/2022		
Séquence 16	10/10/2022	au	14/10/2022	Basket	C.F.S.R
Stage 17	15/10/2022	au	13/11/2022		
Séquence 17	14/11/2022	au	18/11/2022	Volley ball	C.F.S.R
Stage 18	19/11/2022	au	04/12/2022		
Séquence 18	05/12/2022	au	09/12/2022	Bilan de formation - Techniques de recherche d'emploi	C.F.S.R
Stage 19	10/12/2022	au	31/12/2022	Fin du parcours de formation	

Légende ■ Module 1 ■ Module 2 ■ Module 3 ■ Pratiques inclusives

La structure d'accueil, lieu des « situations apprenantes »

La structure qui accueille un stagiaire a pour rôle de :

1. Aider à la formation du « futur » professionnel. Elle transmet une culture et une déontologie professionnelle.
2. Placer le stagiaire dans un dispositif institutionnel.
3. Se rendre disponible aux invitations proposées par le centre de formation.

La structure de stage est un espace d'application mais également un lieu de production de théorie et de pratiques tendant à développer une prise ***progressive de responsabilité sécurisée et balisée*** en cohérence avec le projet du stagiaire et celui de la formation.

Le stagiaire est un professionnel ***en devenir***, en situation d'apprendre son métier. Il apprend son métier sur le lieu de son exercice professionnel.

L'alternance en formation permet au stagiaire de repérer les tensions possibles entre un savoir enseigné et une mise en pratique sur le terrain de stage.

Le stage doit être un lieu d'exercice et d'entraînement qui permet à l'apprenant d'éprouver ses théories, ses hypothèses. Il doit être accueillant, propice à l'essai-erreur, à la tentative et la nouveauté.

Mais il se doit aussi d'être dans l'exigence de la réussite et de l'atteinte des objectifs fixés. Il permet de fixer le cadre et l'objectif.

Faire en sorte que l'apprenant, soit ***co-responsable de sa formation***.

On parle de compétences plutôt que de connaissances. ***Les savoirs n'ont de sens que par l'utilité qu'on peut en attendre pour résoudre des problèmes.***

Cela implique donc une forme pédagogique basée sur la réflexion et l'analyse, avec un objectif de justification des choix et des décisions que le stagiaire aura à prendre dans le cadre de son activité.

« Les tuteurs doivent être titulaires d'une qualification d'un niveau au minimum égal à celui du brevet professionnel dans la spécialité visée. » INSTRUCTION N ° 02 170 JS du 11 octobre 2002 relative aux modalités de mise en œuvre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le tuteur, le « transmetteur » de savoir-faire

Le tutorat est **une relation d'échange** entre un professionnel reconnu dans son secteur d'activité et un stagiaire en situation d'apprentissage du métier dans son environnement.

Les missions du tuteur

- Transmettre un métier par l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être
- Développer une approche réflexive pour apprendre en analysant une activité professionnelle
- Faciliter l'intégration du stagiaire dans le milieu professionnel
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'alternance

Accueillir et intégrer :

- Accueille le stagiaire sur son nouveau lieu de travail
- Présente les différentes personnes responsables de la structure (Rôle et fonction de chacun)
- Présente la structure et ses activités
- Définit les règles de vie collective de la structure (horaires, planning, procédures de sécurité, tenue, pauses, règlement interne)

Accompagner et encadrer

- Présente le travail dans son contexte
- Observe et conseille le stagiaire en situation d'animation
- Transmet des informations théoriques et techniques en lien avec l'emploi
- Explique sa méthode et la raison de ses choix, rappelle les finalités et les exigences du métier
- Souligne l'importance de la responsabilité personnelle et collective par rapport à la qualité des interventions et à l'accueil des publics
- Oriente les recherches du stagiaire vers des personnes compétentes ou propose des sources d'informations pour structurer l'apprentissage de l'exercice de l'activité
- Reste à l'écoute, répond aux attentes et aux besoins du stagiaire, assure un lien avec l'organisme de formation
- Communique avec chacun des acteurs de la formation en fonction des besoins

Enseigner et évaluer :

- Rend les situations de travail formatrices (Mises en situation réelle pour amener à la maîtrise du sujet)
- Propose des activités que le stagiaire doit réussir
- Valorise, analyse et capitalise les expériences professionnelles
- Evalue les compétences acquises par le stagiaire
 - Participe à l'évaluation formative à l'aide des fiches de suivi de formation**
 - Analyse les problèmes ou les difficultés rencontrées et propose des conseils pour progresser
 - Effectue régulièrement un bilan des acquis
- Aide le stagiaire à la préparation des séquences d'évaluation certificative

Un suivi à quel titre ! Aux titres de :

- L'acquisition des connaissances propres aux métiers et définis par les contenus de formation
- L'acquisition des compétences et de l'application des connaissances dans le cadre des situations de stages
- L'acquisition des savoir-être nécessaires à ce métier de contact avec un public,
- L'acquisition des attitudes professionnelles (retard, absence, investissement, ...)

Les outils de suivi de formation

1. Des visites en structure par le coordonnateur pédagogique : ces visites périodiques permettront de présenter la structure et les conditions d'exercice. Elles permettront aussi d'échanger sur la progression et l'évolution du candidat dans l'acquisition de ses compétences.

2. Des évaluations formatives par les tuteurs : Des évaluations périodiques seront mises en place entre le tuteur et le stagiaire afin de valider la progression pour déterminer les objectifs à atteindre sur la période à venir.

3. Des entretiens de suivi de progression : Ces entretiens s'établiront périodiquement tous les 3 mois. Ils feront l'objet d'un rapport écrit à partir d'une fiche de rapport d'entretien.

Contacts

Direction de l'Organisme de Formation

Aude REYGADE

Directrice du C.R.E.P.S des Pays de la Loire

Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation : 52440418644

Organisme de formation

C.R.E.P.S des Pays de la Loire

4, Place Gabriel Trarieux – CS 21925
44319 NANTES cedex 3

☎ : 02.28.23.69.23 / Fax : 02.28.23.69.29

✉ : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr

Lieu de formation

Les Rives de Sablé - CFSR de Sablé-sur-Sarthe

Centre de Formation Sportive Régional
Rue du moulin

72300 Sablé-sur-Sarthe

☎ : 02.43.62.44.44 / Fax : 02.43.62.44.45

✉ : resa.stage.cfsr@sable-sarthe.com

Responsable pédagogique de la formation

Patrice BETTON - C.R.E.P.S des Pays de la Loire
Coordonnateur pédagogique BPJEPS A.S.C

☎ : 06.24.53.06.83

✉ : patrice.betton@creps-pdl.sports.gouv.fr

Assistante de formation

Elodie LARUELLE - C.R.E.P.S des Pays de la Loire

☎ : 02.28.23.69.74

✉ : elodie.laruelle@creps-pdl.sports.gouv.fr